

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES ARBITRES**

Sous-Commission de Metz

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE BUREAU
DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019**

Présidence : M. AULBACH.
Présents : MM. BASTIEN, BERNARD, BRILLOUET, et ZANETTI.
Assiste : MME HINDERCHIETTE (représentante des arbitres de la SCA Metz)
Excusés : MM PERNOT (représentant le CD du DMF) et TAESCH (vice-Président du D.M.F.).

1. CARNET

- Bienvenue au petit Erwen Schaeffer, et au petit Gabin Caletti; félicitations aux parents, bon rétablissement aux mamans et tous nos vœux de prospérité aux nouveau-nés,
- Meilleurs vœux de rétablissement à l'arbitre Clément.

2. COURRIER

- Démission de l'arbitre Clément Michel : le club de Metz C.O. est prié d'en prendre note. La CDSA est informée,
- Courriel de l'arbitre Machométa qui annonce son déménagement dans le département du Nord. La CDSA est informée.
- Courriel de l'arbitre Kirchner demandant une année sabbatique : favorable, demande transmise à la CDA Moselle et à la CDSA. le club de Flétrange S.A est prié d'en prendre note.

3. ADMINISTRATIF

- La SCA Metz enregistre la réussite de 16 candidats à l'examen théorique d'arbitre.
- Le Secrétaire de désignations indique que la grande majorité des arbitres utilisent à présent leur compte MyFFF pour enregistrer leurs indisponibilités. Certains prétendent que "cela ne marche pas". Explications : le logiciel de la FFF n'accepte pas les indisponibilités tardives. En conséquence, les arbitres désignés doivent se rendre à leurs matches sauf à contacter le Secrétaire de désignations pour retirer la désignation. Ce sera fait si une raison inopinée se présente à l'arbitre (maladie, évènement grave,...). Les excuses du genre "je vais à une communion, un mariage, à mon repas d'anniversaire", etc... ne seront pas acceptées car ces évènements sont connus longtemps à l'avance par l'arbitre. Les arbitres qui ne disposent pas de moyen de locomotion doivent s'adresser à leur club pour régler leur problème, la SCA Metz n'assurant pas le transport.

4. TECHNIQUE

- Les arbitres absents lors des divers stages annuels seront convoqués pour en expliquer les raisons et le club de chacun sera invité.
- La première session du nouvel examen arbitre selon le modèle de formation initiale à l'arbitrage (F.I.A.) imposée par la LGEF a eu lieu. De nombreux points négatifs seront "remontés" au Président de la CDA Moselle pour suite à donner. Le club de l'A.S. Saint-Julien est remercié pour le prêt de ses installations pendant les quatre jours de la F.I.A. La SCA Metz est particulièrement reconnaissante envers son Président, Monsieur Pigeot présent à l'ouverture et à la fermeture des sessions qui a eu également la gentillesse d'offrir le café, des biscuits et des bouteilles d'eau aux stagiaires.
- Le Bureau valide les candidatures D2 qui seront transmises à la CDA Moselle. Sont retenus les arbitres Blay, Ben Jah, Dardart, Dempt, Dorr, Dubart, Naoui, Nimpagaritsé et Simmermann. Les autres candidatures ne sont pas retenues.
- Le Bureau valide les candidatures des JA souhaitant se présenter à l'examen probatoire JAL qui seront transmises à la CDA Moselle. Sont retenus les arbitres Bektasevic, Brettschneider, Chaouechi, Capitaine, Fischer, Naoui, Tarillon et Ziegler. Les autres candidatures ne sont pas retenues.

5. DISCIPLINE

- Les sanctions prises ce jour ne figurent pas dans ce PV. En effet, dans le cadre du respect des données personnelles, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a imposé de ne plus publier de décisions disciplinaires sur le site du District, ouvert à tous.
- Un PV disciplinaire paraîtra sur Foot-Club, visible par les clubs et les sanctions prises à l'encontre des arbitres leur seront directement adressées par courriel avec copie à leur club.
- Un accusé de réception sera exigé.

Prochaine réunion de Bureau : 08 novembre 2019 à 18H00.

Le Président de la SCA Metz : François Aulbach